



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 05 10

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 25 juin 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusé : Lucien PRINCE.

Hôtels d'entreprises communautaires de Saint Révérend et de Brétignolles sur Mer : choix d'un nom

Lors de sa dernière séance, le 2 avril 2024, le Groupe de Travail « Développement Economique » s'était déclaré favorable pour donner à l'Hôtel d'entreprises du Vendéopôle le nom de « LAB », pour Location d'Ateliers et de Bureaux.

Comme indiqué le 2 avril 2024, le mot « LAB » revient souvent dans le domaine de l'entrepreneuriat depuis plusieurs années.

L'expression vient de l'anglais Laboratory (« laboratoire » en français), c'est-à-dire un lieu où l'on fait de l'innovation et de l'expérimentation. L'image généralement associée à un LAB (Innovation Lab, Créative Lab, etc.) est celle d'une structure agile et de petite taille, où l'on produit des idées, des objets ou des biens.

Il est donc proposé de décliner le mot LAB, tant à l'Hôtel d'entreprises de Saint Révérend, qu'à l'Hôtel d'entreprises de Brétignolles sur Mer.

Suggestions :

Hôtel d'entreprises du Vendéopôle

- LAB Grand Large
- LAB Vendéopôle
- Vendéopôle LAB
- CréaLAB Vendéopôle
- Entre Pros LAB Vendéopôle

Hôtel d'entreprises de Brétignolles sur Mer

- LAB Bréti
- Bréti LAB
- LAB Brétignolles
- CréaLAB Brétignolles
- Entre Pros LAB Brétignolles

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants,
et L5216-5-I.1°,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAÉ du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » en date du 19 juin 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de donner le nom Vendéopôle LAB à l'Hôtel d'entreprises du Vendéopôle à Saint Révérend ;

Article 2 : de donner le nom Bréti LAB à l'Hôtel d'entreprises de Brétignolles sur Mer ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 JUIN 2024

Givrand, le 25 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.